

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

Téléphone : 03.44.27.10.02

Vote Affectation des résultats annule et remplace la précédente délibération 04-2025 pour erreur matérielle (erreur de date en fin de délibération)

N°04-2025

Membres élus : 15

Présents : 11

Abstention : 0

Pour : 15 – Contre : 0

Date de convocation :

25.03.2025

Date d’affichage

25.03.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Présents : Madame VARLET Nathalie, Monsieur DEGLAVE Laurent, Madame FASSI Sandrine, Madame FILIPIDIS Marine, Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur NODO Patrick, Madame LETURQUE Maud, Madame LEGOVIC Sandrine, Madame VIVIER Maryline, Madame DUROYAUME Manuella, Monsieur GOUSSET Sébastien

Absents excusés

Monsieur JEAN Mikaël donne pouvoir à Madame FASSI Sandrine,
Monsieur MANESSE Éric donne pouvoir à Monsieur DEGLAVE Laurent
Monsieur TRIN Christian donne pouvoir à Madame VARLET Nathalie
Monsieur Kévin CLEROY donne pouvoir à Madame DUROYAUME Manuella

Formant la majorité des membres en exercice,

Madame Sandrine FASSI est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	TRANSFERT OU INTÉGRATION DES RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A RÉALISER		SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT	
INV	-204 271.33		237 027.18	0.00	32 755.85	Dépenses (à saisir en positif)	77 201.83	-16 882.73	Besoin de financement si le résultat est négatif (émission d'un titre au 1068)	15 873.12
						Recettes (à saisir en positif)	60 319.10			
FONCT	632 745.58	170 711.34	238 869.08	0.00	700 903.32				Résultat de fonctionnement à affecter	700 903.32

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

> d'affecter la somme de 700 903.32 € en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 en recettes sur le Budget provisoire 2025.

> de reporter la somme de 32 755.85 € à la section d'investissement au compte 001 en recettes sur le Budget provisoire 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre.
 Le 03.04.2025



Le Maire
 Nathalie VARLET